

# DISPOSITIF ULIS

**COLLEGE DE LA DHUIS.**

**45 CHEMIN DE CRÉCY**

**77100 NANTEUIL-LES-MEAUX**

**- Année 2023 / 2024 –**

**Partie 1.**

**Rentrée septembre 2023 .**

**Informations générales.**

**ETABLISSEMENT : 0772499y**

**TELEPHONE : 01.60.24.48.10**

## **I. Présentation générale du dispositif ULIS.**

### **1. Qu'est-ce qu'une ULIS ?**

« À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, tous les dispositifs de scolarisations collectives implantés en collège et en lycée pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap ou de maladies invalidantes sont dénommés **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)** et constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour ces élèves ». L'ULIS n'est donc pas une classe mais un dispositif collectif d'aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap au collège à travers une « *organisation pédagogique adaptée aux besoins spécifiques car plus souple, et plus diversifiée sur le plan pédagogique* ».

**Le fonctionnement de l'Ulis est placé sous la responsabilité du chef d'établissement** qui « intègre dans la dotation horaire globale les moyens nécessaires pour assurer les enseignements aux élèves de l'ULIS ».

**L'intitulé des ULIS correspond à une réponse cohérente aux besoins d'élèves handicapés** ayant, dans notre collège, des **troubles des fonctions cognitives** ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole) : TFC.

Le 8 juillet 2013, la loi n°2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit dans le code de l'éducation **le concept d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.**

A partir d'août 2015, tous les dispositifs collectifs de scolarisation s'appellent unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école, ULIS-collège, ULIS-lycée. Elles permettent la scolarisation dans le premier et le second degré d'un petit groupe d'élèves présentant des troubles compatibles.

Le décret n° 169 du 10 février 2017 crée le Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive (CAPPEI) pour les enseignants du premier et du second degrés. L'enseignant affecté sur un dispositif ULIS peut donc être titulaire du CAPPEI.

## 2. L'orientation des élèves en dispositif ULIS

Les élèves sont **orientés en ULIS par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et affectés par la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN).**

**Les élèves orientés en ULIS sont ceux qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements et dont le handicap ne permet pas d'envisager une scolarisation individuelle continue dans une classe ordinaire.** Chaque élève scolarisé au titre des ULIS bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire, appelée « classe de référence » où il peut profiter d'apprentissages scolaires par les professeurs de la classe.

## 3. Les objectifs généraux du dispositif ULIS

- **Offrir aux élèves accueillis une scolarité adaptée** à leurs possibilités, à leur âge, à la nature et à l'importance de leur handicap.

- **Adapter le parcours scolaire des élèves inscrits dans le dispositif ULIS** dans la poursuite d'une validation des acquis.

- **Amener les élèves du dispositif, en fin de collège, le plus loin possible dans les apprentissages** et atteindre au moins le palier 2 (CE2) ou le palier 3 (6<sup>ème</sup>) du socle commun de compétences en vue d'obtenir le CFG (Certificat de Formation Générale) ou le DNB (Diplôme National du Brevet) en fonction des capacités de chacun.

Les élèves d'ULIS ont la possibilité de passer le Diplôme National du Brevet (DNB), le Diplôme National du Brevet Professionnel (DNB Pro) ou le Certificat de Formation Générale (CFG.).

**Le CFG** valide l'aptitude des candidats à l'utilisation des outils de l'information, de la communication sociale et sa capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

**Il garantit l'acquisition de compétences attendues à la fin du cycle 3.**

L'évaluation se fait sous forme de **contrôle continu** durant l'année de troisième pour les élèves inscrits dans le dispositif. Ils présentent **également une épreuve orale d'une durée de vingt minutes** qui consiste en un entretien avec le jury à partir d'un dossier préparé par les candidats au cours de leur formation.

### **3. Les objectifs généraux du dispositif ULIS**

- **Poursuivre vers une formation professionnelle adaptée** après les années au collège ou, quand cela s'avère cohérent, poursuivre vers une seconde d'enseignement général. Le dispositif doit **permettre aussi la découverte des métiers et des formations afin de constituer un parcours Avenir**. L'orientation est également travaillée tout au long du parcours scolaire de l'élève au sein du dispositif ULIS et en collaboration avec la direction du collège et les professeurs principaux des classes de référence, notamment en classe de troisième.

**L'Equipe Pluridisciplinaire Educative (EPE) établit un Projet Personnel de Scolarisation (PPS)**, qui met en avant les éléments du plan de compensation dont va bénéficier l'élève.

**Le rôle de l'enseignante référente** et des Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) est prédominant dans l'orientation des élèves en ULIS.

**Elle veille « aux conditions dans lesquelles se réalise la scolarisation de chaque élève handicapé** inscrit au sein du dispositif ULIS du collège ».

## **II. L'ULIS au sein du collège de la Dhuis à Nanteuil-les-Meaux**

### **1. Présentation du dispositif ULIS du collège**

L'ouverture du dispositif ULIS au collège de la Dhuis de Nanteuil-les-Meaux date de septembre 2020. **Durant l'année scolaire 2023-2024, l'ULIS accueillera 13 élèves âgés de 11 à 16 ans. Ils sont inscrits dans une classe du collège, appelée classe de référence, de préférence par deux et ils participent aux cours de cette classe** lorsque l'enseignant coordonnateur du dispositif et l'enseignant de la classe jugent qu'ils peuvent tirer profit de ces enseignements avec certains aménagements : en autonomie, avec l'aide de l'AESH, avec une adaptation du cours...

**Si les objectifs visés requièrent d'autres modalités adaptées, ils sont reçus en regroupement sur le dispositif en salle 110 du bâtiment B du collège.**

**L'ULIS du collège de la Dhuis est sous la responsabilité du chef d'établissement,** principale du collège : Mme Marie-Hélène Guillaume. Cette unité est coordonnée par M. Nicolas Castillo qui assure 18h d'enseignements auprès des élèves d'ULIS, ainsi que des heures de coordination et de synthèse (3h/semaine). 3h par semaine seront consacrées à sa participation aux adaptations pédagogiques élaborées par les équipes pédagogiques de notre collège pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de certains élèves.

L'Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap (AESHco), M. Guillaume Turlure, est rattaché directement au dispositif ULIS. Essentiel dans l'accompagnement lors des inclusions en classe de référence, il est aussi un relais important pour maintenir un dialogue permanent entre les professeurs, la Vie Scolaire et les acteurs du dispositif.

Parfois, une ou plusieurs AESH mutualisées viennent compléter l'aide humaine apportée aux élèves.

Ces derniers sont inscrits, de préférence par deux, dans leurs classes de référence : d'une part, cela les met en confiance car ils sont plus rassurés lorsqu'ils sont en binôme avec un autre élève du dispositif, et d'autre part, cela permet une meilleure organisation des prises en charge dans le dispositif ULIS ainsi qu'une optimisation de la présence de l'AESHco sur les temps d'inclusions.

**L'inclusion des élèves inscrits dans le dispositif ULIS concerne tous les adultes de la communauté éducative présents au collège** y compris durant les temps de restauration, en permanence, au CDI et pendant la participation aux divers clubs (musique, jeux, radio...). Les élèves du dispositif font l'objet d'une attention particulière et ils bénéficient de la bienveillance de tous pour une scolarisation épanouie.

## **2. Les objectifs du dispositif ULIS du collège de la Dhuis.**

Nous reprenons en adaptant localement les objectifs généraux décrits ci-dessus. Nous chercherons donc :

- la consolidation de l'autonomie personnelle et sociale du jeune
- le développement des apprentissages sociaux, scolaires, l'acceptation des règles de vie ainsi que l'amélioration des capacités de communication, même lorsque les acquis sont très réduits.
- Et la concrétisation, à terme, d'un projet d'insertion professionnelle concerté.

**Une organisation de la scolarisation** des 13 élèves inscrits dans le dispositif ULIS est **proposée et aménagée** au fil de l'année scolaire **pour permettre de suivre une scolarité adaptée en milieu ordinaire** : avec des inclusions, dès que possible, dans les classes de référence ; **en gardant pour principe les bénéfices pédagogiques et psychologiques de ces inclusions**. Les inclusions évoluent au fil de l'année scolaire et un réajustement à la hausse ou à la baisse du volume horaire des cours en classe de référence se fait en concertation constante avec les professeurs concernés.

## **3. Organisation matérielle du dispositif ULIS à Nanteuil-les-Meaux**

**Chaque élève du dispositif a un emploi du temps adapté**, organisé par le coordonnateur en collaboration avec les enseignants, l'AESHco et l'ensemble des adultes concernés ; validé par la direction du collège. Ils sont affichés en salle ULIS et ils sont intégrés à tous les emplois du temps présents sur Pronote. Cela fait partie du parcours de scolarisation personnalisé, validé aussi par l'enseignante référente lors d'une réunion annuelle. Les temps en dehors des heures d'enseignements sont aménagés en concertation avec la CPE du collège (Mme Busby).

**Dans la salle réservée aux regroupements des élèves ULIS (en B 110),** nous proposons des apprentissages, dispensés par le coordonnateur, d'une durée de 18 heures par semaine, pour aider au développement des compétences transversales et sociales et à l'acquisition des compétences du socle commun des apprentissages.

**L'AESHco attaché au dispositif est présent sur des temps d'inclusions,** autant que possible, quand cela s'avère nécessaire. Il ne peut répondre à tous les besoins d'accompagnements nécessaires. Les professeurs des classes de référence sont souvent en présence d'élèves sans accompagnateur et ils doivent adapter les cours pour répondre aux besoins éducatifs particuliers de leurs élèves inscrits dans le dispositif ULIS.

**La salle B110 est le point de repère des jeunes :** ils peuvent y laisser leurs affaires et ils ont chacun un emplacement prévu dans un meuble casier de la classe. La salle est équipée d'un tableau blanc fixe, d'un vidéoprojecteur, d'un ordinateur pour l'enseignant et de trois ordinateurs fixes ainsi que d'un petit ordinateur mobile pour chaque élève.

Des chaises ergonomiques et des tables avec roulettes permettent un travail avec confort et un espace modifiable selon les enseignements proposés.

Un coin « silence » permet de se ressourcer et de s'isoler quand les élèves ont besoin de retrouver de l'énergie et du calme.

Du matériel pédagogique est prévu ainsi qu'un affichage adapté. L'enseignant peut être joint par téléphone en interne et en externe par l'intermédiaire d'un téléphone fourni par le collègue.

La salle accueille aussi des élèves du collège volontaires et disponibles durant leurs heures de permanence pour venir travailler avec leurs camarades de la même classe de référence concernés par le dispositif ULIS. Nous les nommons « les collaborateurs » du dispositif.

#### **4. Les temps de concertation**

**C'est la clé de voute du dispositif ULIS.**

La communication se fait, au cours de l'année scolaire, avec tous les personnels de l'établissement scolaire : principale et principale adjointe, professeur.e.s, AESH mutualisé.e.s, Vie Scolaire, infirmière, les services administratifs, les services de la restauration et de l'entretien et tous les adultes en lien avec les élèves du dispositif ULIS.

**Le dispositif ULIS version 2023-2024** est présenté au personnel lors de la réunion plénière de début d'année et aux élèves lors d'un passage du coordonnateur et de l'AESHco dans toutes les classes de référence les jours de la rentrée 2023.

**Une présentation de chaque élève et les emplois du temps adaptés sont disponibles via Pronote, un tableau avec la liste des élèves est affiché, des réunions** sont programmées si besoin et **des échanges informels** se produisent de manière régulière voire quotidienne, pour adapter au mieux les enseignements dans certains cours et la gestion du dispositif ULIS au sein du collège.

De même, **les échanges avec les parents, les intervenants extérieurs** (services de soins, SESSAD, CMP, assistante sociale, taxis...) sont fréquents soit directement, sur rendez-vous ; soit via le téléphone professionnel du coordonnateur du dispositif.

#### **4.1 Les temps de concertation**

- Avec les enseignants des classes de référence.

Le bon fonctionnement du dispositif repose avant tout sur **une bonne collaboration de l'enseignant coordonnateur et de l'AESHco du dispositif ULIS avec les professeurs des classes de référence.** Si ces derniers peuvent transmettre des documents utilisés en classe, le coordonnateur peut **suggérer des adaptations, construire et tester des outils d'aide efficaces et montrer aux élèves comment se les approprier.** C'est à cette condition que nous pouvons espérer leur faire acquérir un maximum d'autonomie dans leurs apprentissages disciplinaires.

**Les évaluations seront aussi à préparer et à organiser conjointement.**

Le rôle primordiale d'un lien avec les deux acteurs du dispositif ULIS va faciliter ces échanges : tout d'abord, en situation d'accompagnement d'inclusions, l'AESHco est témoin du bon déroulé du cours au niveau des élèves du dispositif ULIS et il peut récupérer des documents de cours directement (cela est possible aussi via les « cahiers de texte » sur Pronote) et échanger par la suite avec les professeurs et le coordonnateur qui va aussi **discuter directement ou par messages** des conditions d'enseignement avec les professeurs accueillants. Il peut s'agir aussi de conversations autour de questions pédagogiques à propos d'autres élèves en difficultés, non inclus dans le dispositif ULIS.

**Le suivi de tous les contenus d'enseignement lors des inclusions est le point le plus complexe à concrétiser de manière satisfaisante. Le dispositif**, qui en est à sa deuxième année de fonctionnement (ouverture en septembre 2021) , **n'a pas encore de procédures abouties et réellement satisfaisantes, à ce jour.** Cela devrait probablement faire l'objet d'échanges constructifs dans les mois à venir.

Il n'est pas possible de mettre en place un temps formalisé dans l'emploi du temps du dispositif, dans la mesure où il n'est pas possible de trouver un créneau où chaque enseignant concerné serait présent. **Ces temps de concertation sont donc proposés tout au long de l'année**, selon les possibilités et les besoins des professeurs, sur des temps formels, informels ou encore par e-mail. Enfin, les enseignants peuvent aussi venir dans la salle B110 ou interpeller le coordonnateur ULIS au sein du collège s'ils ont des questions ponctuelles, des besoins particuliers sur un enseignement précis ou des informations à échanger.

## **4.2 Les temps de concertation**

### - Avec les familles

Avant tout, il est nécessaire de **construire un lien de confiance** entre les familles et les acteurs du dispositif ULIS. Les buts des apprentissages et les perspectives de scolarisation doivent être admis de tous, après concertations.

**L'enseignant coordonnateur et l'AESHco rencontrent les familles plusieurs fois lors de réunions convenues au fil de l'année scolaire** qui se déroulent à un autre moment que les réunions parents/professeurs consacrées à la classe de référence de l'élève, car le temps imparti pour chaque rencontre n'est pas suffisant.

La **réunion de l'équipe de suivi de scolarisation -ESS-** sert au réexamen du Gevasco et à la validation du plan de scolarisation de chaque élève ULIS, une fois par an, avec l'enseignante référente ainsi que tous les partenaires intervenant auprès du jeune concerné. Cela permet de faire le point sur les avancées des apprentissages, d'évoquer l'orientation et le vécu scolaire des élèves inscrits dans le dispositif.

### - Avec l'AESHco

L'enseignant coordonnateur et l'AESHco du dispositif ULIS se concertent quotidiennement sur les démarches à adopter durant les temps d'inclusion ainsi que sur l'organisation des suivis (**tableau de bord quotidien remis à l'AESHco** pour suivre au mieux les inclusions, réadaptables selon les besoins constatés en classe de référence).

**Un temps de coordination est prévu dans l'emploi du temps du dispositif ULIS** pour faire un bilan plus approfondi des apprentissages en cours et des évaluations à venir ainsi que du vécu au sein des classes de référence.

- Avec la Vie scolaire, l'infirmière et autres personnels du collège

**La collaboration est totale et le suivi de la vie scolaire des élèves concernés par le dispositif mobilise l'ensemble des adultes du collège.**

En effet, l'ensemble du personnel de la « Vie Scolaire » et de l'accueil, adultes du collège très investis auprès des élèves du dispositif ULIS, puisqu'ils leur offrent une écoute et une attention constantes et bienveillantes.

- Avec la direction

**Institutionnellement, la direction du collège pilote le dispositif et sa mise en œuvre est assurée par le coordonnateur ULIS.**

La concertation et les échanges avec l'équipe de direction sont réguliers. L'enseignant coordonnateur la tient au courant des modifications concernant la scolarisation des élèves de l'ULIS. **La direction soutient les actions mises en œuvre au sein du dispositif pour renforcer l'offre pédagogique proposée aux élèves inscrits dans le dispositif :** sensibilisation au yoga (cycle de six séances par une professeure de yoga professionnelle) ; renfort de personnel pour un projet arts plastiques ponctuel ; affectation à l'année d'un professeur du collège dispensant des cours d'Anglais ; mise en place d'un projet de rencontres et de débats avec les élèves du dispositif en salle ULIS, menés par une des CPE du collège, en co-intervention, permettant de penser le rapport aux règles de vie et, plus largement, l'inclusion des élèves dans la vie sociale au sein du collège ; soutien scolaire d'un élève (une heure par semaine en B110) proposé par un assistant d'éducation, étudiant en Mathématiques ; réorganisation des temps de restauration pour faciliter la participation à divers clubs du collège conduits par différents professeurs ; achats de matériels pédagogiques répondant aux besoins spécifiques des élèves du dispositif ULIS....

-Avec les organismes de soin

**L'enseignant coordonnateur échange régulièrement avec les intervenants des SESSAD présents chaque semaine au collège** (Voir le tableau des interventions en annexe). Pour les autres intervenants extérieurs, les échanges se font par téléphone ou par messagerie voire lors de rencontres programmées : ergothérapeutes, psychologues, assistantes sociales, responsables SESSAD et SESSAD pro ...

